



## **Avis public de la révision de la liste électorale**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs de la commission scolaire par Denise Contant, présidente d'élection, que :

1. La liste électorale de la commission scolaire a été déposée au siège de la commission scolaire le 27 septembre 2020.
2. La liste électorale de ces circonscriptions fera l'objet d'une révision :
  - **Circonscription 3**
3. Les conditions requises pour être une électrice ou un électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes :

Toute personne qui, le jour du scrutin (1<sup>er</sup> novembre 2020) :

- Est majeure (avoir 18 ans accomplis);
- Est de citoyenneté canadienne;
- Est domiciliée sur le territoire de la commission scolaire;
- Est domiciliée au Québec depuis au moins six (6) mois;
- N'est pas sous curatelle;
- N'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire;

**et :**

- A un enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire anglophone qui dessert son domicile;

**ou**

- N'a pas d'enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire anglophone ou du centre de services scolaire francophone qui dessert son domicile. Cette personne a le droit de choisir d'être inscrite sur la liste électorale de la commission scolaire anglophone, ou de révoquer ce choix.

4. La liste électorale peut être consultée au bureau de la présidente d'élection.
5. Les demandes d'inscription, de radiation et de correction, ainsi que les avis de choix d'exercer son droit de vote dans une commission scolaire anglophone peuvent être présentés devant la commission de révision.
6. Lors d'une demande d'inscription, l'adresse précédente de la personne visée doit être indiquée. De plus, deux documents doivent être présentés : l'un mentionnant le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile.

7. Les endroits, jours et heures pour consulter la liste électorale ou présenter une demande sont :

**Commission de révision**  
6000, av. Fielding, Montréal (Québec) H3X 1T4  
514 483-7200, poste 8800

- Mardi 6 octobre : 10 h 00 à 13 h 00
- Mercredi 7 octobre : 18 h 00 à 20 h 00
- Jeudi 8 octobre : 9 h 00 à 12h 00
- Samedi 10 octobre : 10 h 00 à 15 h 00
- Dimanche 11 octobre : 10 h 00 à 15 h 00
- Mardi 13 octobre : 14 h 00 à 22 h 00

## Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire actuelle (COVID-19)

8. En vertu de l'arrêté 2020-066, les personnes domiciliées dans un CHSLD ou une résidence privée pour aînés identifiée au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* peuvent faire une demande écrite de modification à la liste électorale (inscription, radiation, correction, avis de choix) en la transmettant à la présidente d'élection, au plus tard le 13 octobre 2020.

En vertu de l'arrêté 2020-066, une demande d'inscription doit être accompagnée des documents suivants :

- Une attestation d'un membre du personnel du CHSLD ou de la résidence, confirmant l'identité et le lieu de résidence de la personne dont l'inscription est demandée;

**Ou**

- Une copie de deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

9. En vertu de l'arrêté 2020-066, les personnes considérées en isolement sont les suivantes :

- Les personnes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- Les personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19 et étant toujours considérées comme porteuses de la maladie;
- Les personnes présentant des symptômes de COVID-19;
- Les personnes ayant été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- Les personnes en attente d'un résultat au test de la COVID-19.

---

Donné à Montréal, le 28 septembre 2020.

(s) Denise Contant

Présidente d'élection

Prenez note que la secrétaire d'élection pour les élections scolaires 2020 est Madame Natalie Audet.